Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le règlement suivant :

RCA23-14012 : « Règlement sur le bruit dans le cadre des travaux du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal ».

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le Règlement RCA23-14012 entrera en vigueur conformément à la loi.

À compter de son entrée en vigueur, le règlement pourra être consulté sur le site Internet de la Ville **https://montreal.ca/reglements-municipaux/.**

Fait à Montréal, le 13 mars 2024

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

_____